

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 39/2015

Création de la commission d'attribution des logements communaux

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commune gère un parc de 23 logements municipaux. Afin de procéder à l'attribution de ces logements, la commune souhaite créer une commission d'attribution des logements communaux.

Il vous est donc proposé de créer la commission d'attribution des logements communaux avec les membres suivants :

Président : M. PLENAT J. (Maire)

Titulaires :

M^{me} MULLER M.
M^{me} LANG V.
M. CAZALI D.

Suppléantes :

M^{me} CHAPPA C.
M^{me} LEPIGEON J.
M^{me} VIDAL V.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le Code général des collectivités territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

Est décidé la création de la commission d'attribution des logements communaux dont la composition est la suivante :

Président : M. PLENAT J. (Maire)

Titulaires :

M^{me} MULLER M.

M^{me} LANG V.

M. CAZALI D.

Suppléantes :

M^{me} CHAPPA C.

M^{me} LEPIGEON J.

M^{me} VIDAL V.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



MAIRIE
DE

RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 40/2015

Convention avec l'association des jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier

Par arrêté municipal en date du 6 mai 2015, la commune du Rayol Canadel sur Mer a
réglementé l'entretien des abords de voies, des trottoirs et des caniveaux de la commune.

Pour se mettre en conformité, les propriétaires pourront faire appel aux prestataires de leur
choix.

Toutefois, il vous est proposé ce soir d'approuver une convention avec l'association des
jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier.

Celle-ci a pour but, d'une part, de proposer à des tarifs définis dans la convention les services
des jardiniers membres de l'association aux administrés et, d'autre part, de permettre à la
commune de faire intervenir, chez les particuliers ne se mettant pas en conformité, les
jardiniers membres de l'association à des tarifs déterminés à l'avance.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention ci-joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE 1

La convention entre la ville du Rayol Canadel sur Mer et l'association des jardiniers du Rayol Canadel Pramousquier est approuvée et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



COMMUNE DE
RAYOL CANADEL SUR MER
83820

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

N° 41/2015

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mettre en vente deux parcelles communales

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente les parcelles AK37 (136 m²) et AE59 (61m²)

Etant donné les caractéristiques de ces parcelles, Monsieur le Maire propose de céder la parcelle AK 137 au prix de 125 000 € et la parcelle AE 59 au prix de 45 000 €.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est décidée la vente des parcelles AK 37, située en face du quai de transit, et AE59, située Corniche des Arbouses au prix de 125 000 € et 45 000 €.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 41/2015)

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

ARTICLE TROIS

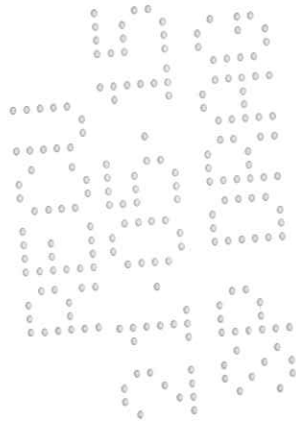
L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. PLENAT



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

N° 42/2015

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de mettre en vente une parcelle communale

Par délibération en date 28 mai 2014, le conseil municipal a décidé de mettre en vente plusieurs terrains de propriété de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en vente la parcelle AR4 située Corniche Maurin des Maures d'une superficie de 4 066 m²

Etant donné les caractéristiques de cette parcelle, Monsieur le Maire propose de la mettre en vente au prix de 615 000 € net vendeur.

Un mandat sera donné à deux agences de la commune.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité.

ARTICLE UN

Est décidé la mise en vente de la parcelle AR4 située Corniche Maurin des Maures et d'une superficie de 4 066 m² au prix de 615 000 € net vendeur.

ARTICLE DEUX

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous actes et documents à intervenir.

ARTICLE TROIS

L'Office Notarial délégué par la commune est chargé de la rédaction de l'acte authentique.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**

2015 04 28
15 15 15
15 15 15

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15
Pouvoir (s) : 04
Absent (s) : 00

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze
le 07 Mai à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 Avril 2015.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. SAINT ANDRE Philippe, M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER
Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,
M. MAGALHAES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, M. BOEMARE
Jean Pierre, Mme DE PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

M. DEL MONTE André a donné pouvoir à M. VERNALDE Charles Henri,
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à M. J. PLENAT,
Mme CHAPPA Christelle a donné pouvoir à M. GHIBAUDO Olivier,
Mme VOITURON Pascale a donné pouvoir à Mme MULLER Muriel.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 20/05/2015
Reçu en Sous Préfecture le 21/05/2015

N° 43/2015

Demande de subvention – Etudes contre l'érosion des plages

Depuis plusieurs années, il a été constaté une érosion des plages de la commune et notamment des plages du Rayol Est et Ouest.

Dans cette optique, l'Observatoire Marin avait réalisé en 2010 une étude sur l'évolution du trait de côte sur le littoral des Maures. Les résultats de cette étude avaient conclu à une réduction des plages du Rayol Est et Ouest qui se poursuivrait si aucune action n'étant entreprise.

Afin de lutter contre l'érosion continue de ses plages, la commune souhaite lancer des études préliminaires pour l'aménagement de dispositifs destinés à lutter contre l'érosion de son littoral plage du Rayol.

Pour ce faire, un cabinet d'études va être choisi pour déterminer les dispositifs les plus efficaces pour lutter contre l'érosion de la plage du Rayol.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

<i>Frais d'études</i>		€ H.T.
Région	30%	9 300
Département	30%	9 300
Feder	20%	6 200
Commune	20%	6 200
Total		31 000

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 43/2015)

Il vous est proposé ce soir d'approuver ce plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès du conseil régional, du conseil général et du FEDER.

Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

VOTE à l'unanimité

ARTICLE UN

Est adopté le plan de financement de l'opération « Etudes contre l'érosion des plages » pour un montant de 31 000 euros hors taxes.

ARTICLE DEUX

Au titre du plan de financement, les subventions suivantes sont sollicitées :

- Conseil régional : 9 300 €
- Conseil Général : 9 300 €
- F.E.D.E.R. : 6 200 €

Pour ~~extraire~~ **extraire** conforme,
Le Maire,
J. PLENAT



RAYOL
CANADEL
MER